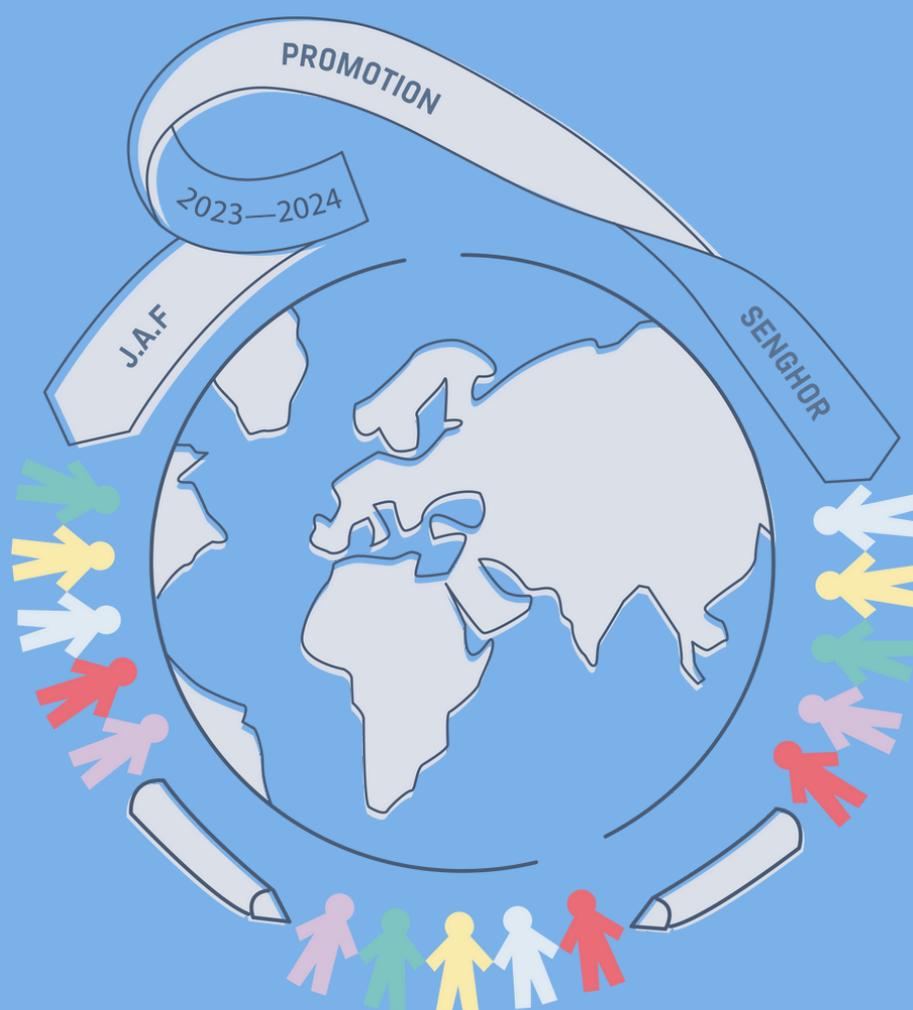




COMITÉ FRANCOPHONIE DES JAF

# La charte jeunes ambassadeurs francophones (JAF)

Objectifs et conditions de participation 2023-2024



**JEUNES AMBASSADEURS FRANCOPHONES**

# SOMMAIRE

## 01

Principes fondateurs et parrainage

## 02

Charte des jeunes ambassadeurs francophones

## 03

Conditions de désignation et de participation

## 04

Déploiement du programme 1000 JAF en 2024

## 05

Bulletin de désignation du jeune ambassadeur francophone

# PRINCIPES FONDATEURS ET PARRAINAGE

---

Les principes fondateurs à l'origine de la création du Comité Francophonie et de la charte des JAF, s'inscrivent dans la continuité des discours prononcés par le Président de la République française, Monsieur Emmanuel Macron :

- A l'institut de France, le 20 mars 2018, sur l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme ;
- Lors du Sommet de la Francophonie d'Erevan, en octobre 2018, sur le développement d'un mouvement dynamique parmi la jeunesse pour promouvoir et accompagner la francophonie contemporaine ;
- Lors du Sommet de la Francophonie de Djerba, en novembre 2022, au cours de la rencontre d'une délégation de 4 JAF avec le Président de la République, en présence de leur organisation de parrainage, où l'objectif de 1000 JAF en 2024 est annoncé par Emmanuel Macron.

Le Comité Francophonie à l'origine du projet JAF dès 2021, aux côtés des jeunes engagés pour l'expérimenter, est un comité informel, composé de près de 50 participants issus de la diversité des organisations francophones en France et à l'international.

Le Comité Francophonie accompagne depuis 2 ans le parrainage de plus de 50 jeunes, qui ont décidé collectivement de s'appeler « **promotion JAF 2022/2023 Léopold Sédar Senghor** », et qu'ils reconduisent pour **2023/2024**.

# PRINCIPES FONDATEURS ET PARRAINAGE

---

Le Comité Francophonie s'est prononcé pour la continuité et le développement du programme, fort du retour d'expériences, des cahiers d'activités et des événements auxquels la participation d'une délégation de JAF a reçu un accueil très positif et encourageant (Exposition universelle de Dubaï – Cité internationale de la langue française – Sommet de la Francophonie de Djerba – Prix littéraire francophone de l'académie d'Amiens- Concours d'expression orale Amopa – Université mondiale de Dakar 2023...).

**La période 2023-2024 s'annonce particulièrement dynamique avec un objectif annoncé par le Président de la République française : 1000 JAF en 2024, année des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 et du 19ème Sommet de la Francophonie en France.**



**C'est dans ce contexte de mobilisation de la jeunesse que les JAF s'engagent pour créer un réseau dynamique, déterminés à faire connaître les valeurs de la francophonie, à diffuser largement leur intérêt pour la langue française en partage, à faire découvrir la diversité culturelle et linguistique des francophones du monde et à participer de manière active à son rayonnement territorial, national, européen et international.**

# CHARTRE DES JEUNES AMBASSADEURS FRANCOPHONES

---

Elle constitue le texte fondateur, issu d'un large consensus, et pose le cadre et les engagements du programme.

Elle a vocation à se développer largement dans les territoires francophones sur les cinq continents.

Elle a été validée conjointement par le Comité Francophonie et par le groupe pionnier des JAF.

La désignation des JAF s'appuie sur un principe de parrainage par une personne morale ayant un lien étroit avec la francophonie et la nomination d'un ou plusieurs représentants, désignés marraines et parrains.

Il peut s'agir, d'une association, d'une collectivité territoriale, d'une structure éducative, d'une entreprise, d'une institution publique nationale ou internationale...

Pour rappel des premières organisations engagées dans le programme JAF (liste non exhaustive) :

- AFAL (Association Francophonie d'Amitié et de Liaison)
- APF (Assemblée Parlementaire de la Francophonie)
- Beur FM radio
- CNFU (Commission Nationale Française pour l'Unesco)
- Francophonie sans frontières
- France Volontaires
- Université de Picardie Jules Verne
- Lycée européen et Collège Max Dussuchal de Villers-Cotterêts, Académie d'Amiens
- Collège et Lycée St-Antoine de Padoue – Beyrouth
- Office franco-québécois pour la jeunesse
- ONG TROIS LYS-NSIMALEN, Maison de la Francophonie de Yaoundé - Cameroun

Le Groupe des Ambassadeurs Francophones de France (GAFF) apporte son soutien au programme JAF.

# CHARTRE DES JEUNES AMBASSADEURS FRANCOPHONES

---

- Le français est ma langue. Qu'elle soit maternelle ou seconde, je la parle, je la lis et je l'écris. Elle me sert à penser, à communiquer et j'ai envie de la partager.
- Je m'engage à respecter la beauté de cette langue, m'efforçant de l'apprendre en vue de la parler et de l'écrire correctement.
- J'ai envie de comprendre et de maîtriser son orthographe, sa grammaire et sa conjugaison. J'utiliserai pour cela tous les outils à ma disposition.
- La diversité des mots me permet de m'exprimer finement et, donc, j'ai le souci de toujours enrichir mon vocabulaire.
- Que j'aime lire ou non, je suis conscient qu'il est essentiel de connaître les grands textes, classiques et contemporains. J'ai hérité de ce patrimoine que je transmettrai à mon tour.
- Ma culture est basée sur la langue française et sur la Francophonie ; c'est ce qui forge mon identité et c'est aussi ce qui fonde mon attachement à la diversité culturelle.
- J'accorde de l'importance à l'histoire. Je me dois de savoir comment le français s'est diffusé à travers le monde et comment s'est constituée la Francophonie.
- J'adhère aux valeurs véhiculées par la Francophonie, qui sont celles des droits de l'Homme et de la solidarité entre les peuples. Je suis conscient que j'ai à défendre et à promouvoir l'égalité des droits, la liberté et la paix.
- Je me sens concerné par l'évolution du français et de la Francophonie ainsi que par leur influence dans le monde pour l'avenir.

*La charte du jeune ambassadeur francophone fait sienne les engagements définis par la charte de l'élève francophone rédigée dans le cadre d'un partenariat entre le collège Max Dussuchal de Villers-Cotterêts et l'institution Jeanne d'Arc de Dakar en 2019.*

# CONDITIONS DE DÉSIGNATION ET DE PARTICIPATION

---

Le pilotage, la coordination et l'évaluation du projet, ainsi que la réception et la sélection des dossiers sont assurés par le Comité Francophonie, point focal national du projet. Le jeune ambassadeur francophone fait acte de candidature sur la base du bénévolat. Sur la base de ces principes, le mandat de jeune ambassadeur francophone poursuit également les objectifs suivants :

- Proposer au moins une action au cours de l'année auprès de son environnement scolaire, universitaire, associatif, local ou professionnel. Cette action pourra mettre en valeur des initiatives existantes.
- S'engager à ce que l'action réponde aux principes de la Charte, qui donnent priorité à l'information, à la mise en visibilité du rôle de la Francophonie contemporaine, de ses valeurs et de ses enjeux, ainsi qu'au partage avec le plus grand nombre de citoyens du monde.
- Participer, pendant la durée de son mandat, à la communauté des jeunes ambassadeurs francophones et s'impliquer dans la création de contenus sur son expérience et ses réalisations.
- Diffuser largement auprès de nouveaux publics, lors de ses prises de parole et auprès de son environnement, les objectifs de son mandat et ses réalisations, en se fondant sur le principe « communiquer pour les jeunes et par les jeunes ». Des porte-paroles pourront être désignés pour représenter et s'exprimer au nom de la communauté des jeunes ambassadeurs francophones.
- Participer aux regroupements de formation et d'accompagnement proposés par le Comité Francophonie, essentiellement en visioconférence, ainsi qu'aux échanges entre eux.
- Choisir collégalement le nom de la promotion annuelle parmi les grandes figures de la Francophonie et s'engager à utiliser la charte graphique et le logo définis, suivis du nom et de l'année de la promotion.

# CONDITIONS DE DÉSIGNATION ET DE PARTICIPATION

---

Dans leurs relations, le jeune ambassadeur francophone et sa marraine ou son parrain s'engagent à respecter le cadre suivant :

- Le jeune ambassadeur francophone s'exprime en son nom propre, sans jamais agir ou intervenir à l'encontre des valeurs défendues par la Charte et sans nuire à la réputation de la personne morale qui le parraine. Les mentions d'information sur le parrainage font l'objet d'un accord entre eux.
- La personne morale qui parraine un jeune ambassadeur francophone s'engage à l'accompagner dans un esprit de tutorat responsable et à participer aux regroupements initiés par le Comité Francophonie. Ces conditions sont regroupées dans le bulletin de désignation
- Les conditions d'exercice du mandat font l'objet d'un accord écrit et signé entre la personne morale qui parraine, la tutrice ou le tuteur et le jeune ambassadeur francophone.

## Les principes de désignation des JAF

Les désignations des JAF s'appuient sur un principe de parrainage par une personne morale qui désigne les parrains et marraines. Une organisation peut parrainer plusieurs JAF et désigner plusieurs représentants en charge des parrainages.

Un JAF peut être co-parrainé ou co-marrainé par plusieurs personnes morales.

La signature conjointe du bulletin de désignation par le jeune et par son parrain/marraine permet audit jeune d'endosser sans délai le statut de JAF et de démarrer sa mission.

A chaque réunion du Comité Francophonie, il est fait état des nouvelles désignations pour validation.

# CONDITIONS DE DÉSIGNATION ET DE PARTICIPATION

---

Pour tenir à jour la base de données essentielle à la communication entre JAF, aux participations aux réunions et au suivi des missions/activités, la transmission au comité francophonie du bulletin de désignation renseigné et signé par les parties est obligatoire pour utiliser l'appellation « JAF » et ses déclinaisons (badge, participation à des manifestations...).

Le JAF bénéficie de l'accompagnement de sa marraine ou de son parrain pour stabiliser son projet de mission pendant la durée de la convention. Le soutien de la personne morale est laissé à la discrétion de chacune (logistique, déplacements, communication...).

La mission de chaque JAF est conduite pour une durée de 1 an reconductible par avenant à la charte pour une ou deux années supplémentaires. Le comité en est informé.

La promotion d'une année calendaire se détermine de mars à mars, mois international de la Francophonie.

Les projets menés par les JAF dans le cadre d'une promotion font l'objet d'un compte-rendu d'activité remis au comité avant le mois de mars de chaque année.

**L'ensemble des projets donne lieu à la création du cahier d'activités de la promotion.**

La promotion 2023/2024 est engagée en mars 2023.

Le projet proposé par le JAF durant son mandat résulte d'une ambition avant tout personnelle, il correspond à son parcours, à son environnement, à sa disponibilité et à la capacité de soutien opérationnel des marraines et parrains.

# CONDITIONS DE DÉSIGNATION ET DE PARTICIPATION

---

Le Comité Francophonie marque sa vigilance sur les risques et situations de déviations, de prosélytismes, qui pourraient porter atteinte à la réputation du JAF, de ses partenaires et du programme.

Pour les mineurs, un accord parental est requis par la personne morale assurant le parrainage et annexé à la signature de la charte.

Le JAF est âgé de 16 à 30 ans à la date du début de son mandat, des dérogations peuvent être examinées par le Comité Francophonie.

Pour les mineurs âgés de 13 à 15 ans, un programme « graines de JAF » peut être mis en œuvre.

La pratique confirmée de la langue française, en première ou seconde langue, à l'oral et à l'écrit est obligatoire.



**Il n'y a pas de petits projets,  
telle est la devise des JAF.**

# DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME 1000 JAF EN 2024

---

Le déploiement de l'ambition «1000 JAF en 2024 » impose, après la période d'expérimentation, une organisation maîtrisée des phases de croissance des effectifs et de leur accompagnement.

Le Comité Francophonie s'y prépare :

- Création d'un collège des parrains et marraines, réunit régulièrement en visio, en charge de valider les nouveaux entrants.
- Création d'un secrétariat du Comité Francophonie pour assurer le suivi du développement, tenir à jour les bases de données des chartes signées, accompagner la communication et mobiliser la participation aux évènements francophones.
- France Volontaires assure le Comité Francophonie de sa disponibilité pour soutenir la structuration du secrétariat, sous réserve du mandat qui lui serait donné en ce sens, notamment par la mobilisation de jeunes volontaires.
- Réunion plénière en visio du Comité Francophonie 1 fois par trimestre et autant que nécessaire.

Animation du groupe de la promotion JAF:

- Les JAF sont invités à participer 1 fois tous les 2 mois à une conférence visio qui demande une nouvelle organisation en fonction de l'augmentation de leur nombre.
- Lors de rencontres JAF du premier semestre 2023, plusieurs questionnements vont être portés à leur réflexion pour améliorer la coordination et la communication entre pairs.
- Il est opportun d'envisager un comité de promotion, constitué de JAF prêts à prioriser leur mission sur l'accompagnement de la communication entre pairs au sein du programme « 1000 JAF en 2024 ».

Création de comités nationaux ou locaux de parrainage des JAF :

Au fur et à mesure du développement du programme 1000 JAF, des comités nationaux ou locaux peuvent être créés, à l'initiative des parrains et marraines et dans la perspective de 1000 JAF en 2024 sur les 5 continents.

# BULLETIN DE DÉSIGNATION D'UN JEUNE AMBASSADEUR FRANCOPHONE (JAF) 2023-2024

---

**Dans le cadre du programme 1000 JAF 2024, et en application de la Charte du jeune ambassadeur francophone dont les parties signataires attestent qu'ils en ont pris connaissance :**

Nom complet de l'institution/organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Tel. : \_\_\_\_\_

**Si co-parrainage :**

Nom complet de l'institution/organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Tel. : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du parrain/marraine : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Tel. : \_\_\_\_\_

**Si plusieurs parrains et marraines :**

Nom et prénom du parrain/marraine : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Tel. : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du parrain/marraine : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Tel. : \_\_\_\_\_

Le Comité JAF indique le territoire ou le pays lorsqu'il existe : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



# BULLETIN DE DÉSIGNATION D'UN JEUNE AMBASSADEUR FRANCOPHONE (JAF) 2023-2024

---

Le JAF s'engage à utiliser les outils de communication mis à sa disposition, dans le cadre de la représentation liée à sa mission, lors de regroupements proposés par le Comité Francophonie ou lors de participation à des événements auxquels il est invité en tant que JAF.

Le JAF autorise l'utilisation de son image, attachée à sa mission de JAF, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et enregistrements prises dans le cadre de la présente. Sans qu'il ne puisse être porté atteinte à la vie privée ou à la réputation, hors de tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Le JAF ne peut prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés.

Le parrainage s'engage à accompagner le JAF, en soutien tout au long de l'année de sa mission, à lui permettre la meilleure visibilité et à l'associer aux événements qui pourraient renforcer sa mission.

Le parrainage valide si besoin, les garanties de sécurité et d'assurances, s'il délègue une mission de représentation ou de déplacement.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Attestent avoir pris connaissance du document « Charte du jeune ambassadeur francophone » :

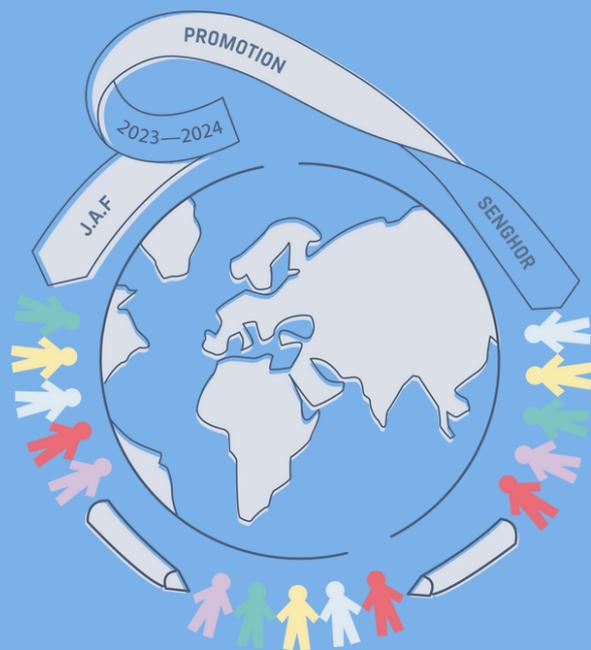
L'organisation qui porte le parrainage  
(signature et cachet)

Le parrain ou la marraine (signature,  
bon pour accord)

Le JAF (signature, bon pour accord)

*Si au cours de la période 2023/2024, la rupture de la mission est envisagée par l'une ou l'autre partie, elle doit faire l'objet d'une information écrite au Comité Francophonie qui en prendra acte.*

# JEUNES AMBASSADEURS FRANCOPHONES



**JEUNES AMBASSADEURS FRANCOPHONES**